

5 - Administration générale

Nouveaux locaux du Centre médico-social de MUTZIG - Avant-projet définitif (APD)

Rapport n° CP/2012/333

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

Résumé :

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa stratégie immobilière, le Département du Bas-Rhin a acheté un local de 140 m² sur le site de l'ancienne brasserie, afin d'y implanter le Centre médico-social de Mutzig. Les études de conception sont en cours et le présent rapport vise à valider l'avant-projet définitif (APD).

Les locaux actuels, mis à disposition par la mairie, sont difficiles d'accès pour le public et ne répondent pas à la réglementation actuelle sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le Département du Bas-Rhin a acquis, fin 2011, un lot de copropriété non aménagé d'environ 140 m², situé rue Antoine Wagner, sur le site de l'ancienne brasserie de Mutzig. L'immeuble est neuf, la réception date de décembre 2008. Il est classé en Etablissement Recevant du Public de 5^{ème} catégorie et comprend une entrée, un sous-sol, un RDC surélevé, un étage et des combles aménagés.

Le futur centre médico-social sera situé au 1^{er} étage. Le local actuel est brut de béton. Le Département du Bas-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

La maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet ABC Architecture représentée par Christophe BULTEAU, Architecte DPLG. Les études ont débuté fin 2011.

Ces locaux permettront d'accueillir les agents du Pôle Aide à la Personne, les fonctions suivantes y seront représentées :

- Secrétaire
- Travailleurs sociaux
- Puéricultrices
- Médecin PMI.

Le volume acquis permet d'implanter les surfaces suivantes :

- Bureau d'accueil : 14.55 m²
- Salle d'attente : 16.70m²
- Bureau TS : 13.75m²
- Bureau TS : 14.50m²
- Pièce kitchenette : 9.95m²
- Sanitaires PMR Mixte : 4.60m²
- Local d'entretien : 4.75m².

Le projet a été validé par les agents du Pôle Aide à la Personne.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux au stade APD est de **100 000 € HT** (valeur juillet 2011).

En termes de calendrier, la consultation des entreprises pourrait être lancée en mai 2012, afin de permettre un démarrage des travaux en septembre 2012. L'objectif calendaire étant d'achever les travaux pour fin 2012.

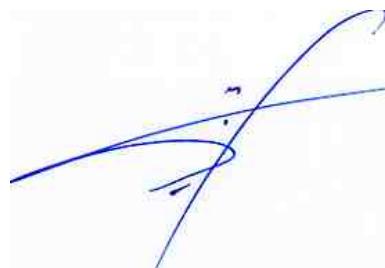
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :

- l'avant-projet définitif (APD) de l'opération d'aménagement du Centre médico-social de Mutzig, dont la synthèse est jointe en annexe au rapport*
- le coût de référence APD des travaux, qui s'établit à 100 000 € HT (valeur juillet 2011)*
- le budget de l'opération intégrant les frais d'études et les frais annexes, pour un montant prévisionnel total de 154 000 € TTC.*

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL